

Checklist de préparation d'un rendez-vous

Nos mesures de sécurité sont basées sur les mesures gouvernementales qui précisent de rester à la maison en cas de symptômes de maladie, de respecter la distanciation sociale et les mesures d'hygiène. Autant que possible, nous veillerons à maintenir une distance de 1,5 mètre et un contact minimal. Nos rendez-vous sont exclusivement effectués par nos techniciens et technico-commerciaux formés et certifiés.



Conditions d'organisation d'un rendez-vous

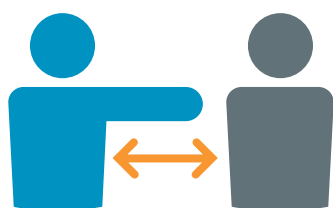
- + Dans le cas où notre intervenant présenterait un ou plusieurs symptômes de rhume ou de grippe (toux, mal de gorge ou une augmentation de température supérieure à 0,5 degré), nous reporterons le rendez-vous.
- + Si l'un de vos salariés prévu pour la prise d'empreintes est atteint d'un rhume ou d'une grippe (toux, mal de gorge ou une augmentation de température supérieure à 0,5 degré), nous vous demanderons de reprogrammer son rendez-vous à l'occasion d'une intervention ultérieure (à planifier avec le commercial en charge de votre compte). Cette règle ne s'appliquant que pour le salarié en question (voir notre fiche « Concernant votre état de santé »).
- + Si deux ou plus de vos salariés prévus pour la prise d'empreintes sont concernés par un ou plusieurs de ces symptômes, nous vous demanderons de reporter l'ensemble du rendez-vous à une date ultérieure.

Conditions relatives à l'environnement de travail

- + Nous vous demandons de prévoir une planification permettant une prestation de 5 à 10 mn par salarié avec une personne à la fois.
- + Idéalement, l'espace de travail (bureau, cantine..)
 - > présente une superficie de 20m²
 - > est ventilé
 - > dispose d'une table et de chaises. La table sera désinfectée par nos soins.
- + Chaque salarié à équiper devra se laver les mains soigneusement avant la prise d'empreintes.
- + Chaque salarié à équiper devra patienter en dehors de l'espace dédié à la prestation et attendre que notre intervenant l'invite à entrer.
- + En entrant dans la pièce, le salarié devra prendre connaissance de la fiche « Concernant votre état de santé » et déterminer si son état permet ou non de poursuivre la prestation. Nous maintenons une distance physique d'au moins 1,5 mètres.



Conditions de réalisation de la prise d'empreintes



- + Lors de la prise d'empreintes, notre intervenant porte des gants, un masque, une visière ou des lunettes de sécurité. Conformément au protocole de déconfinement national, chaque salarié à équiper doit porter un masque du fait que la distanciation sociale ne peut être respectée pendant la prestation.
- + Avant chaque prise d'empreinte individuelle, nous prenons les mesures d'hygiène suivantes :
 - > Utilisation d'une paire de gants jetables
 - > Désinfection du stylo lumineux
 - > Remplacement de l'embout de l'otoscope
 - > Notre intervenant écrit lui-même le nom du salarié sur le sachet

En outre, nous mettons à disposition notre politique de réalisation des empreintes (format A4) et des échantillons de démonstration.

Nous vous demandons expressément de bien vouloir nous tenir informés dans le cas où une infection au Coronavirus surviendrait dans votre entreprise au cours des 2 semaines suivant notre visite.

Services Elacin

Autant que possible, l'information du responsable et les questions relatives à la prestation devront être traitées par téléphone ou vidéo conférence. Pour les informations ou la formation à dispenser sur place, une distanciation sociale de 1,5 m sera observée.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur habituel.

Nom :

E-mail :

Tél :

Ou contactez notre service client au 01 34 61 37 82 ou info@elacin.fr

